

EXONERATIONS

Type d'exonération	Intitulé de l'exonération	Caractéristiques de l'exonération	Employeur concerné	
Allègements généraux sur les bas salaires et en faveur de la RTT et du temps partiel	1.	Exonération Fillon	Réduction dégressive des cotisations patronales de sécurité sociale en fonction de la rémunération horaire du salarié	Entreprises privées Associations
	2.	Réduction loi de Robien *	Réduction de cotisations patronales de sécurité sociale au titre de la RTT	Entreprises privées Associations
	3.	Aide incitative Aubry I *	Allègement des cotisations patronales de sécurité sociale lié à la mise en place de la RTT	Entreprises privées Associations
	4.	Abattement 30 % salarié à temps partiel *	Abattement de 30 % des cotisations patronales de sécurité sociale	Entreprises privées Associations
Exonérations en faveur des publics en difficulté	5.	Contrat d'apprentissage	Contrat aidé avec prise en charge au minimum par l'Etat des cotisations patronales de sécurité sociale et de l'ensemble des cotisations salariales d'origine légale et conventionnelle + assiette forfaitaire	Entreprises privées
	6.	Contrat de professionnalisation	Contrat aidé avec exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale dans la limite d'un SMIC	Entreprises privées

* Dispositif résiduel

Type d'exonération	Intitulé de l'exonération	Caractéristiques de l'exonération	Employeur concerné
	7. Contrat de qualification *	Contrat aidé avec exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale dans la limite d'un SMIC	Entreprises privées
	8. Contrat initiative-emploi ¹ *	Contrat aidé avec exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale dans la limite d'un SMIC	Entreprises privées
	9. Contrat de retour à l'emploi *	Contrat aidé avec exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale	Entreprises privées
	10. Entreprises d'insertion ² *	Exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale dans la limite d'un SMIC	Entreprises privées Associations
	11. Entreprise de travail temporaire d'insertion ³ *	Exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale dans la limite d'un SMIC	Entreprises privées Associations
	12. Structure d'aide sociale	Exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale calculée sur une assiette forfaitaire ou sur la rémunération réelle dans la limite du SMIC	Employeurs publics Associations
	13. Contrat d'avenir	Contrat aidé avec exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale dans la limite d'un SMIC	Employeurs publics Associations

¹ Pour les contrats conclus depuis le 1^{er} janvier 2002, l'exonération spécifique est supprimée et la réduction Fillon est applicable.

² Pour les contrats conclus depuis le 1^{er} juillet 2005, l'exonération spécifique est supprimée et la réduction Fillon est applicable.

³ Pour les contrats conclus depuis le 1^{er} juillet 2005, l'exonération spécifique est supprimée et la réduction Fillon est applicable.

Type d'exonération	Intitulé de l'exonération		Caractéristiques de l'exonération	Employeur concerné
	14.	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	Contrat aidé avec exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale dans la limite du SMIC	Employeurs publics Associations
	15.	Contrat emploi consolidé *	Contrat aidé avec exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale dans la limite de 30 h/ semaine et de 1,2 SMIC	Employeurs publics Associations
	16.	Contrat emploi solidarité *	Contrat aidé avec exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale dans la limite de 20 h/semaine et du SMIC	Employeurs publics Associations
	17.	CI-RMA ⁴ *	Exonération du paiement des cotisations patronales de sécurité sociale dues sur la fraction de rémunération égale à la différence entre le RMA et l'aide de l'Etat	Employeurs publics
	18.	Contrat de volontariat pour l'insertion	Exclusion de l'assiette de la CSG et la CRDS de l'allocation	Employeurs publics
	19.	PACTE	Exonération des cotisations patronales de sécurité sociale, à l'exception de la cotisation ATMP, dans la limite de la rémunération minimale applicable aux titulaires de contrats de professionnalisation	Employeurs publics

⁴ Il s'agit là du CIRMA tel qu'il était en vigueur dans sa version antérieure à la loi du 18 janvier 2005 qui a modifié ce contrat pour le cibler sur le secteur marchand et a supprimé les exonérations spécifiques.

* Dispositif résiduel

Type d'exonération	Intitulé de l'exonération		Caractéristiques de l'exonération	Employeur concerné
	20.	Associations intermédiaires	Exonération totale des cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales dans la limite de 750 h par salarié et par an + cotisation forfaitaire d'accident du travail	Associations
Exonérations secteurs d'activité	21.	Salariés occasionnels agricoles	Secteur agricole Assiette réelle avec taux réduits dans la limite de 100 j. / an	Entreprises privées
	22.	Contrat vendanges	Secteur agricole Taux réduits (cotisations patronales) Exo totale (cotisations salariales)	Entreprises privées
	23.	Contribution de solidarité	Secteur agricole (loi d'orientation agricole) Suppression de la contribution de solidarité pour certains associés non affiliés au régime des exploitants agricoles	Entreprises privées
	24.	Exonération CDI	Secteur agricole (LOA) Franchise, dans la limite de 1,5 SMIC, de cotisations patronales de sécurité sociale pour les groupements d'employeurs embauchant des CDI	Entreprises privées
	25.	Transformation CDD en CDI	Secteur agricole (LOA) Franchise, dans la limite de 1,5 SMIC, de cotisations patronales de sécurité sociale pour les CDD transformés en CDI	Entreprises privées

Type d'exonération	Intitulé de l'exonération	Caractéristiques de l'exonération	Employeur concerné
	26. Taux réduits embauches de travailleurs occasionnels	Secteur agricole (LOA) Taux réduits, dans la limite de 1,5 SMIC (cotisations patronales) Exonération (cotisations salariales)	Entreprises privées
	27. Avantage en nature repas HCR	Secteur des hôtels cafés restaurants Réduction forfaitaire de 28 points des cotisations patronales hors cotisation ATMP	Entreprises privées
	28. Exonération public fragile	Services à la personne Exonération totale des cotisations patronales (dans la limite de 65 fois le SMIC horaire par mois pour les plus de 70 ans)	Entreprises privées Particuliers employeurs Associations
	29. Exonération public non fragile	Services à la personne Franchise de cotisations patronales dans la limite du SMIC	Entreprises privées Particuliers employeurs Associations
	30. Réduction 15 points	Services à la personne Réduction de 15 points des cotisations patronales pour les particuliers employeurs cotisant sur l'assiette réelle.	Particuliers employeurs
	31. Exonération de cotisations d'allocations familiales pour certains employeurs (RATP, SNCF, ...)	Exonération totale ou de moitié des cotisations d'allocations familiales selon le montant mensuel de la rémunération (salariés non statutaires)	Employeurs publics
	32. Correspondants locaux de presse	Exonération partielle des cotisations d'assurance maladie maternité et vieillesse.	Travailleurs non salariés

Type d'exonération	Intitulé de l'exonération	Caractéristiques de l'exonération	Employeur concerné
	33. Exploitation de l'image collective du sportif	Exclusion de l'assiette des cotisations et contributions de sécurité sociale de la part de rémunération correspondant à la commercialisation de l'image collectif de l'équipe du sportif	Entreprises privées
Exonérations liées à l'implantation	34. ZFU	Franchise dans la limite de 1,4 SMIC	Entreprises privées
	35. Création d'emplois en ZRR et ZRU	Franchise dans la limite de 1,5 SMIC	Entreprises privées
	36. Zone franche Corse	Réduction dégressive de cotisations patronales de sécurité sociale en fonction de la rémunération - Extinction 31/12/06	Entreprises privées
	37. Exo DOM	Franchise dans la limite de 1,3, 1,4 ou 1,5 SMIC selon le secteur d'activité et les effectifs des entreprises	Entreprises privées
	38. Contrat d'accès à l'emploi dans les DOM	Exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale dans la limite de 1,3 SMIC	Entreprises privées Particuliers employeurs
	39. Exonération travailleurs non salariés (TNS) dans les DOM	Exonération de cotisations et contributions de sécurité sociale pendant des deux premières années d'activité indépendante puis réduction d'assiette	Travailleurs non salariés
	40. Exonération TNS en ZFU et ZRU	Exonération de la cotisation d'assurance maladie maternité des artisans et commerçants.	Travailleurs non salariés
	41. Associations en ZFU et ZRU	Franchise dans la limite 1,4 SMIC	Associations

Type d'exonération	Intitulé de l'exonération	Caractéristiques de l'exonération	Employeur concerné
	42. Organismes d'intérêt général en ZRR	Franchise dans la limite 1,5 SMIC	Associations
	43. Contrat d'insertion par l'activité dans les DOM	Contrat aidé avec exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale dans la limite de 20 heures par semaine et du SMIC	Employeurs publics
Exonérations liées à la recherche et la compétitivité	44. Jeunes entreprises innovantes	Exonération totale des cotisations patronales	Entreprises privées
	45. Pôles de compétitivité	Exonération partielle des cotisations patronales (50 % pour les PME, 25 % pour les autres entreprises)	Entreprises privées
Autres exonérations	46. Aides aux salariés créateurs ou repreneurs d'entreprise	Exonération des cotisations sociales pendant douze mois suivant la création ou la reprise d'entreprise	Travailleurs non salariés
	47. Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises (ACCRE)	Exonération des cotisations sociales pendant douze mois suivant la création ou la reprise d'entreprise. Pour les personnes relevant d'un régime fiscal "micro" prolongation de l'exonération possible pendant vingt-quatre mois sous certaines conditions de revenus.	Travailleurs non salariés